

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

CREDOC

**LES INÉGALITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES
DANS
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

Sou1974-2135

1974

Les Inégalités intergénérationnelles
dans la société française / Louis
Lévy-Garboua. Juillet 1974.

CREDOC•Bibliothèque



**T DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
RE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59**

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

LES INEGALITES INTERGENERATIONNELLES
DANS
LA SOCIETE FRANCAISE



L.LEVY-GARBOUA/FD - 4322

Juillet 1974.

R¹ 42

LES INEGALITES INTERGENERATIONNELLES DANS LA SOCIETE FRANCAISE.

Parmi toutes les différences qui apparaissent entre individus d'une même société, les inégalités intergénérationnelles occupent une place à part, parce qu'il paraît incompatible avec l'idéal démocratique que ce soit des caractéristiques personnelles non contrôlées par les individus eux-mêmes qui déterminent leur destin social. Suivant la situation historique propre à chaque pays, c'est, tantôt la race ou l'ethnie, tantôt la religion, tantôt l'origine sociale qui est considérée comme le critère principal de discrimination intergénérationnelle entre les citoyens. En ce qui concerne la France, l'insuffisance de la mobilité sociale constitue aujourd'hui le problème numéro un et celui auquel cet article est consacré.

Pour remédier aux *inégalités de situations* qui se reproduisent de génération en génération, *l'égalité des chances scolaires* est la politique la plus largement préconisée. C'est pourquoi elle servira de point de départ à l'analyse des tendances et des explications des inégalités en France. Cette dernière sera construite autour de quatre grandes questions :

- l'égalité des chances est-elle de mieux en mieux réalisée en France ? (section 1) ;
- l'égalité des chances contribue-t-elle à réduire les inégalités intergénérationnelles ? (section 2) ;
- pourquoi l'égalité des chances ne peut-elle suffire à réaliser l'égalité des situations ? (section 3) ;
- comment orienter la politique sociale pour en améliorer l'efficacité ? (section 4).

Les réponses aux trois premières questions s'appuient sur plusieurs études empiriques récemment effectuées par nous-même [10, 11, 12, 13] dont on présente ici une brève synthèse.

SECTION 1. - L'EGALISATION DES CHANCES SCOLAIRES.

L'égalité des chances sera réalisée lorsque tous les enfants en âge d'être scolarisés pourront escompter de tirer un bénéfice égal des services d'enseignement, quelle que soit la catégorie sociale dont ils sont issus. Plusieurs travaux importants ont montré que la réalité française est encore très éloignée de cet objectif [2, 7]. Elle s'en rapproche cependant de façon régulière, si l'on en juge par l'évolution qui s'est produite entre 1965 et 1970 [12]

Le système scolaire et universitaire français est divisé en plusieurs filières étanches : au niveau du secondaire, l'enseignement technique est séparé de l'enseignement général, qui est traditionnellement considéré comme "noble" ; au niveau du supérieur, les universités, ouvertes au plus grand nombre, coexistent avec des écoles qui sélectionnent leurs élèves de façon très malthusienne. Les effectifs recueillis par chacune de ces filières ont eux-mêmes évolué de manière très différente, entraînant une redistribution numérique sensible au profit du secondaire technique et des universités. A cause de cette double diversité, il est utile de proposer *une mesure agrégée* des bénéfices que chaque catégorie sociale retire des services d'enseignement pour juger si la période d'analyse a été marquée par une égalisation des chances scolaires.

Comme l'école française est largement gratuite et administrée ou subventionnée par l'Etat¹, le crédit budgétaire perçu au cours d'une année par une famille représentative de taille-standard² sous la forme d'enseignement est une mesure monétaire et agrégée de ces bénéfices qui donnent à chaque filière un poids proportionnel à son coût économique³.

¹ 70% des dépenses ordinaires de l'enseignement privé provenaient de fonds budgétaires en 1970.

² Comme le traitement égal des égaux est une conséquence immédiate de l'objectif d'égalité des chances, le revenu en nature que perçoit un enfant ne doit pas dépendre du nombre de ses frères et soeurs en âge d'être scolarisés. Seuls doivent être comparés entre groupes sociaux les bénéfices reçus par une famille de taille-standard.

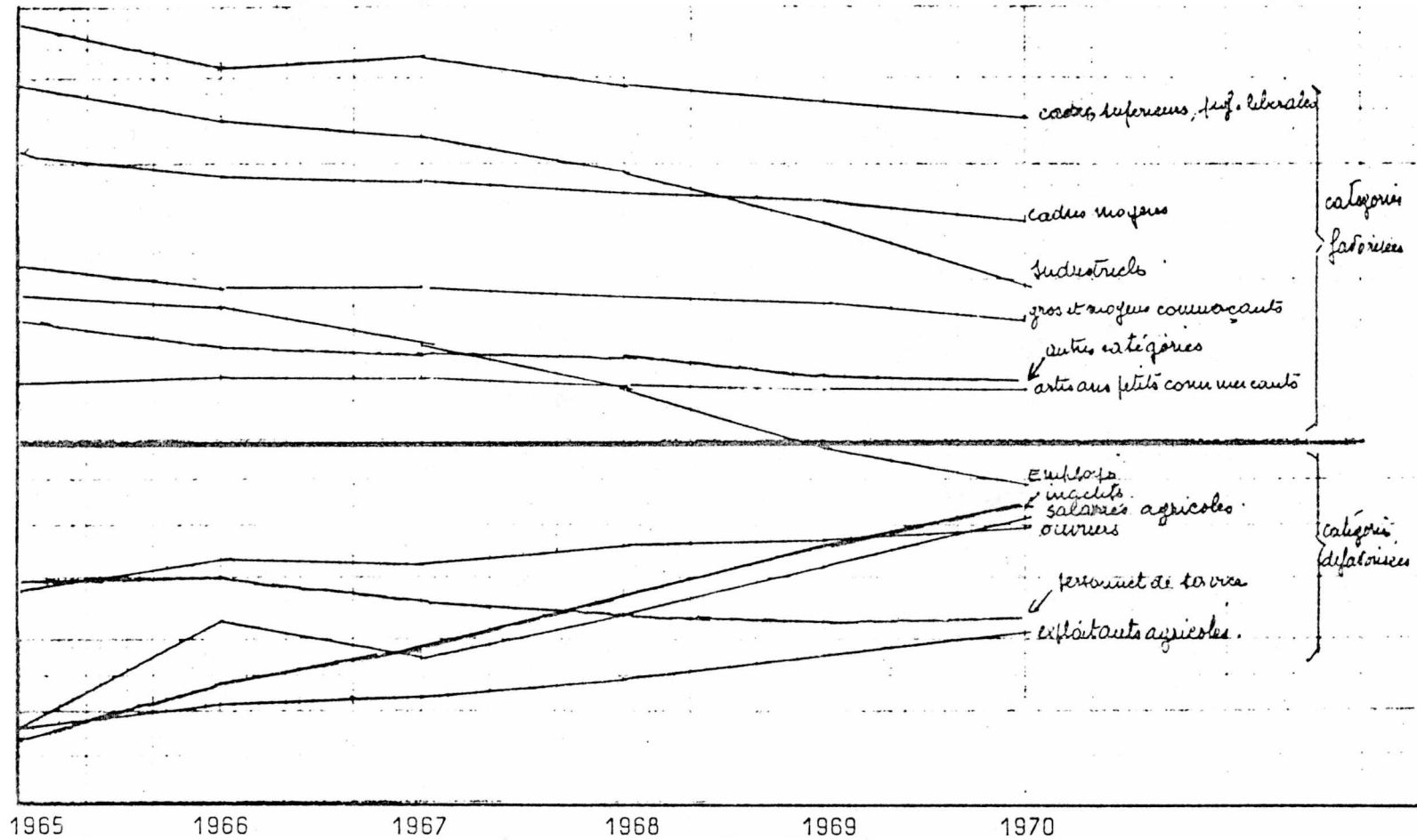
³ En réalité, les coûts directs (dépenses de personnel et de fonctionnement) sont seuls pris en compte pour des raisons de simplicité. L'omission des coûts indirects (amortissements, charges d'intérêt) n'est pas de nature à remettre en question les résultats obtenus.

Cet indicateur n'est autre qu'un revenu en nature. Son emploi permet d'apprécier les conséquences distributives des actions éducatives de l'Etat et de comparer l'efficacité de plusieurs politiques destinées à augmenter l'égalité des chances scolaires. C'est cette mesure qui permettra par la suite d'identifier les catégories sociales qui ont gagné et celles qui ont perdu par rapport à l'ensemble dans la redistribution des services d'enseignement qui a eu lieu entre 1965 et 1970.

Pour répondre à cette question, on considère le revenu qui serait versé, sous la forme d'enseignement subventionné, à une famille de taille-standard dont le chef possède une catégorie socio-professionnelle déterminée. Ce flux est calculé à partir des dépenses ordinaires d'enseignement qui sont divisibles et inscrites au budget du Ministère de l'Education Nationale. Il est ensuite rapporté au bénéfice moyen perçu par une famille de taille-standard. L'évolution de ce rapport, qui serait *dans l'ensemble* égal à 1, diffère d'une catégorie sociale à l'autre. Son étude est entreprise à partir des graphiques 1 (scolarité facultative) et 2 (enseignement supérieur).

GRAPHIQUE 1.

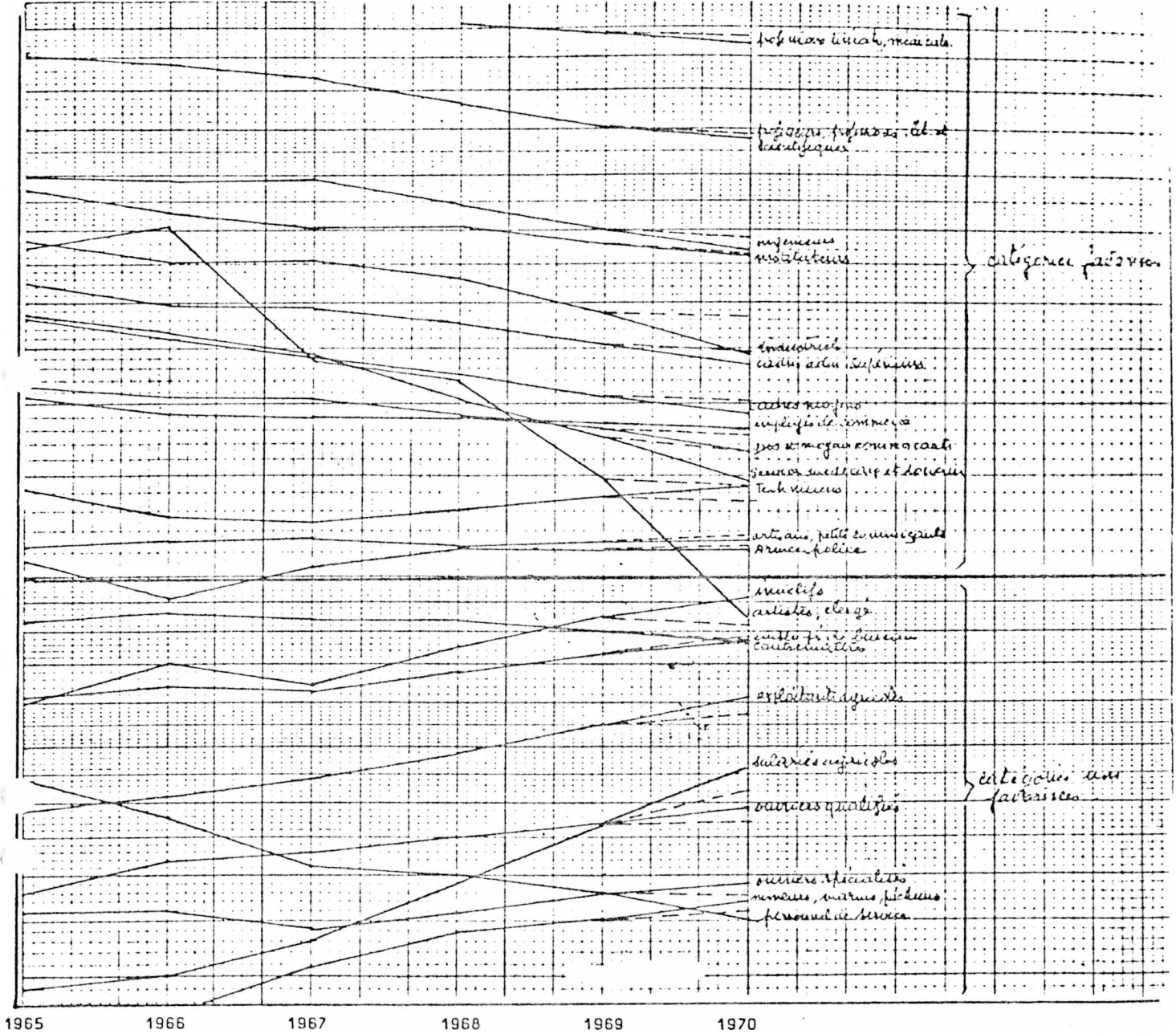
L'égalisation des chances dans
la scolarité facultative entre 1965 et 1970



Importance relative du crédit budgétaire annuel moyen
(dépenses de personnel et de fonctionnement) affecté à la scolarité
facultative et perçu par la famille de taille-standard selon la ca-
tégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile.

GRAPHIQUE 2.

L'égalisation des chances dans l'enseignement supérieur entre 1965 et 1970.



Importance relative du crédit budgétaire annuel moyen (dépenses de personnel et de fonctionnement) affecté à l'enseignement supérieur et perçu par la famille de taille-standard selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile.

Note : En 1970, les estimations sont encadrées par une fourchette, dont l'une des extrémités est dessinée en traits pointillés et l'autre en traits pleins.

On aperçoit sur le graphique 1 que, dans l'ensemble, l'égalisation des chances dans la scolarité facultative (second cycle du secondaire et supérieur) a été forte entre 1965 et 1966, qu'elle s'est ralentie l'année suivante (1967) avant de reprendre en 1968 à un rythme qui s'accélère sans doute légèrement ensuite (1969 et 1970).

Appelons "catégories favorisées" celles qui tirent du budget de l'Education Nationale un bénéfice supérieur à la moyenne. Exception faite des Personnels de service qui semblent de plus en plus défavorisés, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont de moins en moins. Les Industriels tombent de la 2ème à la 3ème place, les Employés de la 5ème à la 7ème, et les Personnels de service de la 8ème à la 11ème. Les Salariés agricoles et les Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la démocratisation observée. Il faut enfin se garder de considérer que les Exploitants agricoles sont la catégorie la plus défavorisée de toutes. Si tel paraît être le cas sur le graphique 1, on verra que ne n'est plus vrai si l'on considère l'enseignement supérieur seulement (graphique 2). Pour réconcilier ces deux observations, il faut se rappeler que les Exploitants agricoles sont les plus forts demandeurs des enseignements privé et agricole, dont les dépenses n'apparaissent que très partiellement sur le budget de l'Education Nationale.

Le graphique 2, établi pour des catégories sociales plus fines (on passe de 12 à 23 postes), révèle que l'égalisation des chances dans l'enseignement supérieur revêt à peu près la même physionomie temporelle que celle qui a marqué la scolarité facultative tout entière. Ici encore, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont en général de moins en moins. Ce fait mérite d'être souligné puisque la quasi-unanimité de cette évolution pouvait être logiquement mise en doute pour des catégories sociales assez fines. Seuls font exception à la règle les Employés de bureau et les Personnels de service, qui sont de plus en plus défavorisés, et, dans une faible mesure, les Artisans et Petits commerçants, l'Armée, police (officiers exclus), et les Techniciens, qui maintiennent leurs avantages respectifs. Les artistes, clergé tombent de la 5ème à la 15ème place et les services médicaux et sociaux de la 8ème à la 10ème place. Les exploitants agricoles, Salariés agricoles et les Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

L'égalisation des chances scolaires qui est observée entre 1965 et 1970 peut être due à trois types de causes :

- . la réforme des filières d'enseignement (unification du 1er cycle secondaire, développement de l'enseignement technique long) ;
- . la politique de bourses aux élèves du 2ème cycle secondaire et aux étudiants du supérieur ;
- . le développement spontané de la demande d'enseignement et la substitution progressive, du point de vue des effectifs d'élèves, des filières secondaires techniques (courte et longue) à la filière générale, et des filières supérieures non sélectives (universités en général, disciplines littéraires) aux filières sélectives (écoles supérieures, disciplines scientifiques et médicales dans les universités).

La série chronologique est observée sur une période trop brève pour que l'on puisse déceler avec certitude l'influence que la réforme des filières d'enseignement a exercée sur l'égalisation des chances scolaires. Par contre, il apparaît nettement que la politique d'attribution des bourses n'a guère contribué à la démocratisation, car deux phénomènes ont atténué son efficacité¹. Tout d'abord, l'aide sociale a, "par construction", l'effet le plus réduit possible sur la scolarisation parce qu'elle n'est pas renouvelée en cas d'échec à l'examen et parce qu'elle va prioritairement aux catégories qui sont les plus défavorisées et à celles qui, favorisées au départ, connaissent le plus fort déclin. Aussi n'accorde-t-elle qu'une chance factice à ceux dont le handicap est le plus lourd, tandis qu'elle offre à ceux qui jouissent d'un certain acquis culturel l'occasion de conserver leur position dès que celle-ci est menacée². L'aide sociale a vu en outre son efficacité réduite entre 1965 et 1970 parce que la valeur moyenne d'une bourse et le nombre de boursiers ont évolué en sens contraire pour la plupart des catégories concernées. Alors que les enfants aidés issus des couches supérieures l'étaient de plus en plus (relativement aux autres)

¹ Les statistiques détaillées qui permettent de déceler ces deux phénomènes sont publiées dans [11]. Faute de place, nous ne les reproduisons pas ici.

² Les Employés et les Autres catégories sont les deux groupes principalement favorisés (en 1965) dont l'aide sociale a servi à atténuer la chute.

ceux des couches inférieures l'étaient de moins en moins¹.

C'est ce qui nous fait penser que le principal responsable de la démocratisation en France a été le développement spontané de la demande d'enseignement². L'attribution des aides publiques aux élèves n'a fait qu'accompagner la redistribution numérique qui s'est effectuée entre les catégories sociales ; mais elle ne l'a certainement pas précédée et elle a plutôt joué dans un sens conservateur. Autrement dit, *il semble que les pouvoirs publics aient "assisté" à la démocratisation de l'enseignement sans mettre en oeuvre une politique active d'égalisation des chances. Il est certain qu'ils devront réviser cette attitude passive dès que la demande spontanée d'études sera saturée.*

¹ L'évolution de la valeur moyenne des bourses accordées à une catégorie sociale relativement à l'ensemble est à noter : en ce qui concerne l'enseignement supérieur, par exemple, elle est favorable, d'une part, aux Exploitants agricoles dont le nombre des bénéficiaires a aussi augmenté, et, d'autre part, aux couches supérieures (Industriels, Gros et Moyens commerçants, Professions libérales, Professeurs, Ingénieurs, Cadres administratifs supérieurs, Instituteurs, Cadres administratifs moyens) dont le nombre des bénéficiaires a diminué ; en revanche, elle est défavorable à tous les autres, et en particulier aux Salariés agricoles, aux Ouvriers, aux Personnels de service et aux Inactifs, Non déclarés, dont les effectifs de bourses ont subi un relèvement non proportionnel, au détriment de ceux qui reçoivent l'aide la plus importante.

² Cette conclusion est conforme à l'analyse de [5] pour les sociétés industrielles libérales.

SECTION 2. - EGALISATION DES CHANCES SCOLAIRES ET REDUCTION DES INEGALITES INTERGENERATIONNELLES.

L'égalité des chances scolaires n'est qu'un objectif intermédiaire, car la suppression des inégalités intergénérationnelles implique en fait l'égalité des situations pour les héritiers de tel ou tel milieu social. L'efficacité d'une politique de l'éducation doit donc être jugée, non seulement par rapport à l'objectif interne d'égalité devant l'école, mais aussi par rapport à l'objectif externe d'égalité devant la carrière professionnelle et sociale.

Dans les sociétés contemporaines où le travail salarié est généralisé, les gains individuels constituent, pour les hommes, une mesure privilégiée de la position sociale. Mais ceux-là varient en fonction de l'âge suivant une courbe grossièrement parabolique, de telle sorte qu'il est plus instructif d'apprécier l'inégalité des situations en comparant les profils âge-gains tout entiers plutôt que des moyennes assez frustes. Or, cette étude a pu être entreprise à partir d'un échantillon national comprenant plus de 5000 salariés français de moins de 45 ans et du sexe masculin. Réalisée par l'I.N.S.E.E. en 1964, cette enquête fournit des renseignements détaillés sur la formation scolaire et post-scolaire des individus, et elle indique les gains nets des salariés au cours de l'année 1962.

L'analyse économétrique d'une fonction de gains aura pour but d'expliquer le salaire (E) obtenu par un individu i d'âge j par des variables, dont les unes (F) résument les capacités filtrées par le système de formation, et les autres (\bar{F}) les capacités non filtrées par lui [10] :

$$E_i(j) = F_i(j) + \bar{F}_i(j) \quad , \quad (1)$$

avec

$$F_i(j+1) - F_i(j) = r(j) C_i(j) \quad , \quad (2)$$

où $C_i(j)$ est le coût supporté par l'individu i pour sa propre formation nette de l'année $(j, j+1)$. En écrivant l'équation (2), on admet simplement que cette éducation supplémentaire est un investissement privé, en ce sens que les individus acceptent de différer leurs gains quand ils poursuivent des études dans le but de gagner ensuite davantage. $r(j)$ est le taux de rendement de cet investissement.

En concentrant leurs efforts sur l'égalisation des chances à l'école, les gouvernements reconnaissent implicitement que toutes les personnes qui ont la même formation ont exactement les mêmes capacités non filtrées. La fonction de gains que nous avons testée est conforme à cette vision, selon laquelle le modèle formé des équations (1) et (2) prend une forme particulière :

$$E_i(j) = F_i(j) \quad , \quad (1')$$

avec

$$F_i(j+1) - F_i(j) = r(j) C_i(j) \quad , \quad (2)$$

Ce système, que nous appellerons *modèle de formation*, dérive des fonctions de gains présentées par Mincer [14] , Becker et Chiswick [4] , mais sa formulation requiert moins d'hypothèses. Elle explique essentiellement le salaire par l'âge et les durées de formation dans différents cycles ou filières d'enseignement. Des versions plus élaborées du modèle incluent néanmoins d'autres variables, dont les diplômes obtenus.

D'après le modèle de formation, l'éducation est la source principale des gains, ce qui ne signifie pas qu'elle en soit la cause directe. Que l'enseignement accroisse directement la productivité individuelle par le développement des capacités cognitives [3, 4, 14] ou d'attitudes sociales [8] ou bien qu'il serve uniquement à sélectionner les personnes les plus capables sans rien leur ajouter [1, 5], la vérification de ce modèle suffit pour montrer que l'égalité des chances scolaires réduirait les inégalités intergénérationnelles de gains.

Pour tester le modèle de formation, il faut simplement supposer que le coût de la formation pour un individu se limite au manque à gagner entraîné par les études¹. Ceci étant, on obtient, après quelques calculs algébriques simples², l'expression log-linéaire suivante :

$$\log E_i(j) = r_s S_i + r_p P_i + a j - b j^2 + c + \epsilon_i \quad (3)$$

¹ Cette hypothèse est approximativement vérifiée puisque les deux termes négligés se compensent à peu près, à savoir les revenus obtenus par l'étudiant et les dépenses privées d'éducation. En outre, ces dernières ne représentent en France que 20% de l'ensemble des coûts privés.

² Voir [10, pp. 60-2].

Dans cette équation, l'individu i a suivi S_i années d'études et P_i années de formation post-scolaire et il a atteint l'âge j . Les taux de rendement r_s , r_p sont probablement positifs, ainsi que les coefficients a et b . Enfin, ϵ_i est un terme d'erreur dont la moyenne est nulle. L'expression (3) se généralise sous la même forme lorsqu'on introduit plusieurs cycles consécutifs d'enseignement : secondaire et supérieur ; lorsqu'on distingue deux filières disjointes au niveau secondaire : générale et technique ; enfin, lorsqu'on distingue le nombre de niveaux (ou années normales) dans l'enseignement secondaire général ou technique du nombre d'années redoublées ou retard scolaire.

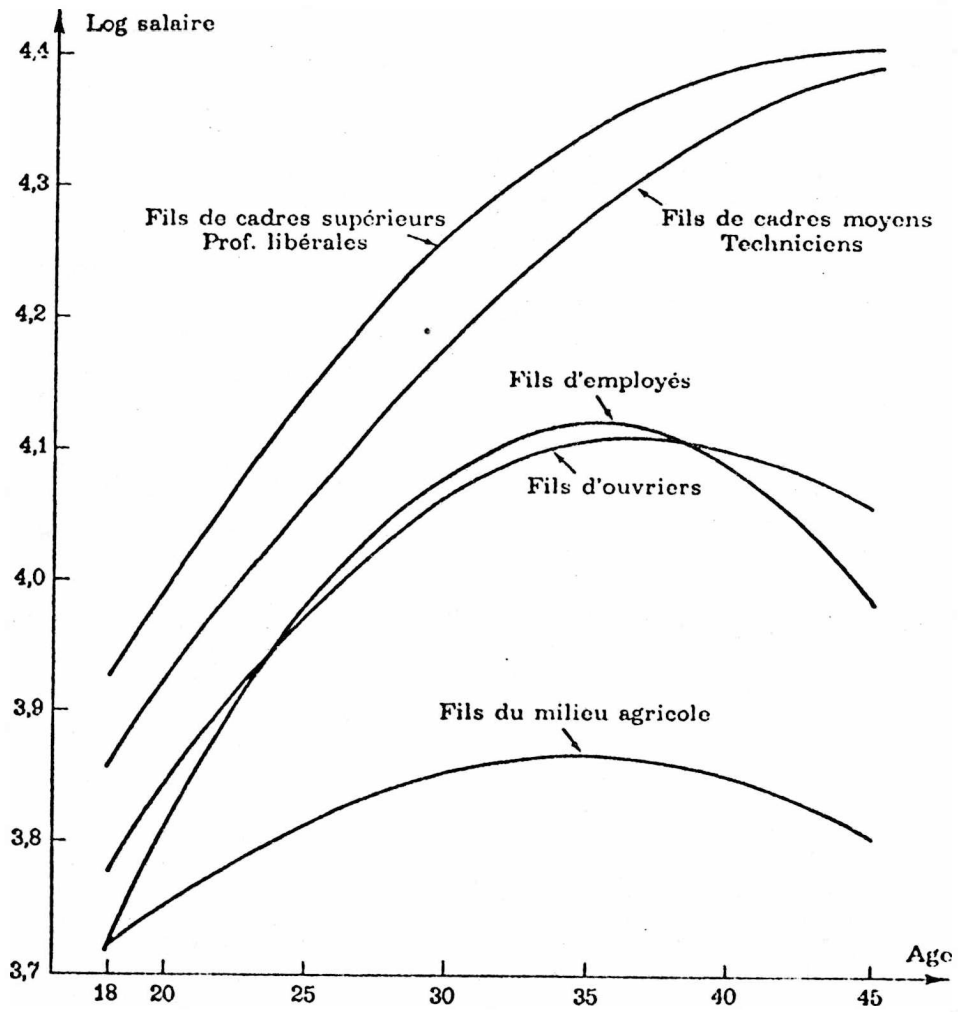
Estimés à partir d'une régression semblable à (3), les profils âge-log-salaires des hommes de moins de 45 ans selon l'origine sociale offrent une image saisissante de l'inégalité intergénérationnelle des gains dans la société française (graphique 3). Mieux que des moyennes, ces trajectoires font apparaître, non seulement la hiérarchie sociale, mais encore la très nette différenciation des pentes et des courbures des profils âge-log-salaires qui s'opère selon l'origine sociale. Ainsi, par exemple, alors que les gains des autres catégories atteignent leur maximum autour de 35 ans, ceux des fils de cadres moyens et supérieurs ne cessent de croître sur l'intervalle d'âge étudié.

Les différences de cursus scolaire créent une part substantielle de ces inégalités. A lui seul, le nombre d'années d'études secondaires et supérieures explique 17,5% de la variance totale des salaires (en logs) et son coefficient est fortement significatif. L'introduction de l'âge, et surtout d'une fonction parabolique de l'âge, augmente très sensiblement le pouvoir explicatif du modèle, puisque le coefficient de détermination qui est plutôt sous-estimé atteint désormais 31%.

La vérification statistique du modèle de formation suggère que l'égalité dans la durée des études supprimerait l'inégalité des situations entre les héritiers des divers milieux sociaux. Il faut se garder d'adhérer trop vite à ce jugement, car une même formation n'est pas aussi rentable pour tout le monde. Les élèves les plus doués bénéficient d'un taux de rendement plus élevé que les élèves les moins doués. D'après une estimation assez grossière,

GRAPHIQUE 3

Profils âge-log salaires selon l'origine sociale
Sexe masculin



l'écart relatif des taux pourrait atteindre *le tiers* de la valeur supérieure (voir la démonstration dans l'annexe A, p. 22). Ce chiffre n'étant pas très élevé, le modèle de formation trouve une nouvelle confirmation de sa validité : ce sont surtout les capacités filtrées par le système de formation qui déterminent les gains futurs. Il demeure néanmoins que la rentabilité des études pourrait varier davantage en fonction de l'origine sociale du sujet que de ses capacités individuelles, auquel cas la démocratisation de l'enseignement ne serait pas suffisante pour ramener l'inégalité à son minimum. Or, d'après deux sources différentes [10, 13] il semble que la dispersion des taux de rentabilité privée de l'éducation selon l'origine sociale ne soit pas considérable, bien qu'elle s'exerce toujours à l'avantage des couches supérieures. Entre le taux le plus bas et le taux le plus élevé, l'écart relatif ne dépasse pas $1/3$, comme on le verra dans l'annexe B (tableaux B1, B2, B3, p. 23). Ceci permet d'affirmer que la variabilité inter-classes du taux de rendement des études n'est pas supérieure à celle que l'on peut estimer intra-classe.

L'égalisation des chances scolaires contribuerait donc fortement à réduire les inégalités intergénérationnelles. Mais cette politique est difficile à mettre en oeuvre parce que les enfants sont très soumis à l'influence de la famille, qui constitue souvent un frein à la scolarisation. Bien qu'elle paraisse un peu moins rentable que l'enseignement, la formation post-scolaire paraît à certains plus efficace pour favoriser la mobilité sociale, dans la mesure où ceux-ci considèrent que le milieu professionnel est moins inhibiteur que le milieu familial. Les résultats obtenus à partir du modèle de formation (voir l'annexe B, tableau B1, p. 23) donnent l'impression, en effet, qu'une très large extension de la formation continue pourrait diminuer l'inégalité des salaires à condition que les catégories actuellement défavorisées, qui devraient être les plus gros demandeurs, soient incitées à en bénéficier. Si l'on réalise que ce résultat "optimiste" est dû au fait que les formations post-scolaires sont le plus souvent techniques, on est tenté d'en inférer qu'un développement massif de l'enseignement technique secondaire et supérieur permettrait d'atteindre le même résultat. Cette évolution est favorisée aujourd'hui en France par une augmentation relative de la demande de compétences professionnelles de la part des entreprises. Toutefois, comme on l'expliquera plus loin, la technicisation de l'enseignement ne peut conduire à l'égalité des situations que si elle ne s'accompagne pas d'une spécialisation trop étroite.

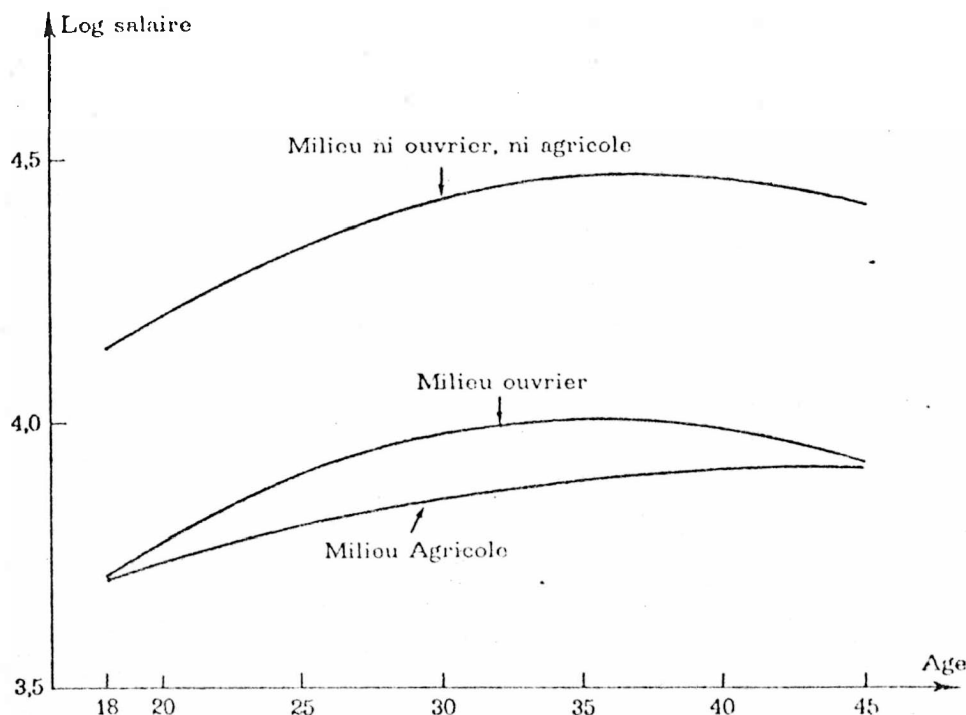
SECTION 3. - UNE LIMITE DE LA POLITIQUE D'EGALISATION DES CHANCES SCOLAIRES : LA DISCRIMINATION DANS L'EMPLOI.

L'influence exercée par l'origine sociale sur la rentabilité des études et sur les gains futurs n'est quand même pas négligeable ; et elle a été probablement sous-estimée dans la section précédente, car, à formation primaire ou secondaire identique, les héritiers des classes supérieures devraient avoir de moindres aptitudes que ceux des classes inférieures et, par conséquent, des taux de rendement moins élevés. Pour mieux étudier les relations qui s'établissent entre éducation, origine sociale et revenu, nous appliquerons d'abord le modèle de formation à des groupes homogènes du point de vue des performances scolaires [10] , puis nous comparerons directement les profils âge-gains moyens de catégories sociales différentes pour une formation identique [11] . Cette analyse demeure incomplète, puisqu'elle concerne les tendances centrales, et non les dispersions autour d'elles.

On peut dire que l'origine sociale est un critère de *discrimination* s'il subsiste des disparités de salaires entre les héritiers des différents milieux parvenus à *un même niveau d'instruction*. Le graphique 4 corrobore entièrement cette hypothèse chez les hommes qui ont un niveau d'études *primaires*. Dans ce cas, la discrimination se manifeste essentiellement sous une forme massive et particulière : *la ségrégation sociale dans l'emploi*.

GRAPHIQUE 4

Profils âge-log salaires selon le milieu social
Études primaires. Sexe masculin



Source : [10, p. 71]

Pour l'expliquer, nous supposons que les employeurs évaluent les capacités de leurs employés en se basant uniquement sur leur niveau d'études. Ils réalisent donc la même estimation pour tous les hommes actifs de niveau primaire. Dans ces conditions, toute discrimination selon l'origine sociale est due nécessairement à *la segmentation du marché du travail*¹.

La ségrégation sociale dans l'emploi, se manifeste d'abord dans le choix d'une *filière d'enseignement générale ou technique*. Le fait qu'un diplôme technique "rapporte" moins en moyenne qu'un diplôme général (C.E.P.), à l'issue du primaire, et l'influence non significative de tous les diplômes possibles dans l'enseignement secondaire technique (voir les régressions publiées en annexe : tableau C1, p. 24) contribuent à mettre en doute le rôle exercé par les brevets et certificats professionnels. La raison en est, d'après nous, que les diplômes techniques *courts* (C.A.P.) sanctionnent dans l'ensemble une formation beaucoup plus *illiquide*² que ceux de l'enseignement général. Dans ce cas, l'offre de travail "technique" étant fréquemment inadaptée à la demande, on observe à la fois une forte mobilité d'ajustement et un faible taux de départ chez les salariés qui ont trouvé un emploi à leur convenance. De son côté, l'employeur, lorsqu'il essaie de maximiser son profit à long terme, est enclin à pénaliser la première situation et à expliquer la seconde ; or, comme il est confronté à un marché permissif du côté des qualifications techniques, il rémunère effectivement ces dernières moins bien que les formations générales du même niveau.

Le choix différent du *métier* par les héritiers des milieux ouvrier et non ouvrier complète le schéma de ségrégation sociale dans l'emploi. Comme le montre le tableau C2 publié en annexe (p. 25), 80% des fils d'ouvriers qui ont un niveau d'études primaires deviennent ouvriers comme leur père, contre 47% seulement pour toutes les autres catégories. Inversement, si l'on considère les quatre catégories socio-professionnelles qui occupent le sommet de la hiérarchie sociale³, on constate que les héritiers de ces classes, qui n'ont

¹ Pour une démonstration graphique de cette proposition, voir [10, p. 72].

² On dit d'un capital qu'il est liquide lorsqu'on peut le vendre en toutes circonstances sans délai et sans risque de perte. Dans le cas contraire, il est illiquide. Concrètement, un individu possède une formation illiquide quand il possède une spécialisation trop étroite par rapport aux possibilités du marché du travail local.

³ Professions libérales et Cadres supérieurs, Patrons de l'industrie et du commerce, Cadres moyens, Employés.

pourtant qu'un niveau d'études primaires, se retrouvent toujours *plus d'une fois sur quatre* dans l'une de ces catégories, et que cette proportion diminue continûment lorsqu'on descend l'échelle sociale : de 46,5% pour les fils de professions libérales et cadres supérieurs à 26,4% pour les fils d'employés, contre 14% seulement pour les fils d'ouvriers.

Il faut invoquer d'autres phénomènes pour expliquer la discrimination qui s'exercerait surtout dans les premières années de vie professionnelle parmi les individus qui ont un niveau d'études supérieures¹, et qui apparaît clairement dans l'annexe D, p. 26. Cette fois, c'est le *népotisme culturel* qui prend le relais de la ségrégation dans l'emploi comme source principale de discrimination sociale. Le népotisme culturel provient de ce que le marché rémunère des caractéristiques personnelles non filtrées par le diplôme le plus élevé et qui dépendent de l'origine sociale. Ces dernières ne sont pas réellement productives puisque, si elles l'étaient, la disparité correspondante de salaires persisterait sur la totalité de la vie active. Elles interviennent seulement comme des signaux erronés qui trompent quelque temps l'employeur en l'orientant vers un mauvais diagnostic. Il convient cependant de remarquer que celui-ci aurait pu persister dans son erreur s'il n'entretenait aucune relation directe avec son employé ; c'est pourquoi le népotisme culturel concerne essentiellement les sujets qui ont accompli des études supérieures et, en particulier, ceux qui deviennent des cadres supérieurs.

D'autres discriminations selon l'origine sociale s'ajoutent sans doute à la ségrégation dans l'emploi et au népotisme culturel si l'on considère les niveaux d'études intermédiaires ou des filières plus fines. C'est la conclusion qui ressort d'un examen des profils âge-salaires observés en 1970 et relatifs à quatre types de formations pour lesquels les principaux milieux sociaux étaient suffisamment représentés. Les coefficients empiriques de discrimination qui en sont déduits illustrent simplement la comparaison des gains des enfants du milieu "Indépendants et cols blancs"² vis-à-vis de ceux des milieux

¹ Un tableau analogue à C2 permet de montrer l'absence d'une ségrégation sociale significative au niveau des études supérieures. Par souci de brièveté, nous ne le publions pas.

² Ce milieu comprend les catégories socio-professionnelles suivantes : Patrons de l'industrie et du commerce, Professions libérales, Cadres supérieurs, Cadres moyens, Employés.

agricole et ouvrier. Comme le montre le tableau E présenté en annexe (p. 27), les *fils* d'exploitants ou de salariés agricoles de niveaux primaire et secondaire sont relativement plus désavantagés que les fils d'ouvriers, et ce à n'importe quel âge. Ce résultat confirme une observation antérieure¹. En outre, le salaire des fils d'indépendants et cols blancs est, dans l'ensemble, plus faible que les autres au cours des premières années de vie active (16 à 19 ans). Ceci permet d'écartier l'hypothèse d'une discrimination sociale à l'embauche et suggère même que les héritiers des classes inférieures détiennent à ce stade un avantage relatif d'aptitude professionnelle². Le revirement complet de situation qui se produit au bout de quelques années de vie active n'en est que plus significatif. Mais les coefficients de discrimination suivent en fonction de l'âge des évolutions très différentes pour chacune des formations : accélération brutale à partir de 40 ans chez les non-diplômés, plafonnement entre 20 et 49 ans chez les titulaires d'un certificat d'études primaires (C.E.P.), augmentation entre 20 et 39 ans puis annulation au-delà de cet âge chez les diplômés du technique court, accroissement continu chez les titulaires du baccalauréat général. Si l'on fait l'hypothèse vraisemblable que les écarts de salaires entre deux catégories sont dus principalement à une représentation *des contremaîtres ou des supérieurs hiérarchiques*, la diversité des évolutions précédentes s'unifie tout d'un coup. En effet, on peut penser que les non-diplômés n'accèdent aux postes hiérarchiques qu'à partir de 40 ans, tandis que les détenteurs d'un C.E.P. ou d'un diplôme technique court grimpent plus vite les échelons (entre 20 et 39 ans), et que, si seuls les plus capables parmi les détenteurs d'un C.E.P. deviennent jamais des chefs, la majorité des diplômés du technique court parvient à ce poste³. Si notre interprétation est correcte, elle signifie que l'origine sociale est un indice d'attitudes et de motivation au commandement plutôt que d'aptitudes et de capacités d'exécution. Il apparaît aussi que *ces attitudes sociales permettent de sur-compenser le handicap d'aptitudes professionnelles manifesté par les sujets qui n'ont pu atteindre le niveau de formation désiré dans leur milieu social*. Ces éléments de dynamisme

¹ Voir graphique 4, p. 14.

² Cet avantage ne peut être dû à une meilleure information parce qu'il se retrouverait dans ce cas chez les femmes, ce que l'on ne vérifie pas. Par contre, un niveau d'études primaires ou secondaires n'est pas forcément un indice d'inaptitude pour une fille que les parents ne désirent pas toujours "pousser au-delà".

³ En ce qui concerne les bacheliers, les postes hiérarchiques qui leur sont ouverts sont plus nombreux, ce qui explique l'accroissement continu du coefficient de discrimination en fonction de l'âge.

professionnel sont eux-mêmes véhiculés par le milieu auquel un supplément d'études se substitue en partie. Cette dernière remarque laisse penser que l'enseignement - du moins en France - transmet, par le truchement des enseignants eux-mêmes, certaines attitudes sociales.

Il semble donc que l'on puisse observer en France au moins trois formes de discriminations dans l'emploi : la ségrégation sociale dans l'emploi, le népotisme culturel et le filtrage, non point seulement d'aptitudes professionnelles, mais encore d'attitudes sociales partiellement héréditaires. Ces phénomènes imposent une limite à la politique traditionnelle d'égalisation des chances scolaires.

SECTION 4. - VERS UNE POLITIQUE SOCIALE PLUS EFFICACE.

La plupart des gouvernements préconisent ouvertement de réaliser l'égalité des chances scolaires pour supprimer l'inégalité des situations, et en particulier l'inégalité des revenus individuels. Ils ont raison dans une certaine mesure. La politique qu'ils devraient mettre en oeuvre pour y parvenir comporte deux volets : une refonte des filières d'enseignement et une réforme de l'aide sociale.

En France, le Ministère de l'Education Nationale s'est bien attaché à unifier les filières du premier cycle secondaire et, dans la mesure où les formations technique et générale ne sont guère substituables entre elles, il a tenté d'inverser la situation passée en développant la première au détriment de la seconde. Dans cette perspective, il est regrettable que l'apprentissage et l'enseignement technique court, qui fournissent des formations illiquides et des compétences très spécifiques, continuent d'occuper une aussi large place. Il reste l'espoir qu'une extension très large de la formation continue contribue à donner une deuxième chance à ceux qui ont gaspillé la première, mais ce résultat ne sera sans doute obtenu qu'en privilégiant fortement ces derniers.

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics français n'ont pas pratiqué une véritable politique d'aide sociale. La fourniture de bourses aux élèves et aux étudiants n'a fait qu'accompagner la redistribution numérique qui s'est effectuée entre les catégories sociales, sans jamais la précéder. Il est certain que, si l'on désire poursuivre la démocratisation de l'enseignement après que la demande spontanée d'éducation sera saturée, il faudra réviser cette attitude passive.

Mais aussi utile soit-elle, la politique d'égalisation des chances ne saurait être une panacée pour remédier aux inégalités de situations. Deux séries de raisons justifient cette position :

(i) pour les catégories statistiques habituelles, la variance inter-classes des gains individuels peut être moins importante que la variance intra-classe. L'explication des inégalités passerait alors par de nouvelles catégories comme l'entreprise ou le secteur économique [15], et elle ferait appel à des facteurs incontrôlables comme la chance ou la possession d'un don [9].

D'après ce premier modèle, que nous n'avons pu explorer dans cet article bien qu'il connaisse une vogue croissante, *les principales inégalités économiques sont de nature intra-générationnelle et elles trouvent leur origine dans ce que nous appellerons des micros-imperfections de marché* : existence de marchés étroits, de compétences spécifiques ; organisation coutumière et hiérarchique des entreprises ; disparités dans leurs productivités moyennes, dans leurs politiques de personnel, dans leurs tailles ; personnalisation extrême de certains services productifs. Pour lutter contre ces inégalités, il faudrait, d'une part, susciter la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises, décloisonner les tâches, généraliser la formation continue sur le tas, et, d'autre part, développer les procédures collectives de redistribution des revenus pour compenser les nombreux risques individuels d'"improductivité" qui, s'ils ont parfois des causes structurelles, apparaissent aléatoires à ceux qui en sont les victimes.

(ii) La variance inter-classes des gains individuels est prépondérante mais les catégories statistiques discriminantes sont constituées sur la base de caractéristiques personnelles non contrôlées par les sujets eux-mêmes. *D'après ce deuxième modèle*, que nous avons exploré dans la section 3, *les principales inégalités économiques sont de nature intergénérationnelle et elles trouvent leur origine dans ce que nous appellerons des discriminations dans l'emploi*. Celles-ci proviennent de ce que l'employeur filtre certaines caractéristiques personnelles des travailleurs bien qu'elles n'aient pas concouru à la sélection des talents effectuée auparavant par le système de formation. Ce filtrage supplémentaire qui s'exerce au cours de l'activité professionnelle est, tantôt efficace, tantôt inefficace. Lorsqu'il a pour fonction de déceler des capacités productives non filtrées par le système de formation, il se substitue efficacement à la sélection scolaire, ce qui ne l'empêche pas d'être socialement inacceptable lorsque ces capacités consistent, par exemple, en de pures attitudes sociales. Ce filtrage, en revanche, est inefficace quand il est effectué sur la base de signaux erronés ; et, si ses conséquences néfastes ont les plus grandes chances d'être effacées après quelque temps quand l'employeur entretient une relation directe avec son employé, il est tout à fait possible,

en cas de relation indirecte¹, que l'on assiste à la reproduction indéfinie d'inégalités primitives, qui furent efficaces autrefois, et sur la base desquelles l'employeur continue à tort de forger son appréciation actuelle de l'employé. Paradoxalement, la politique de l'éducation peut s'avérer fructueuse pour lutter contre ces discriminations dans l'emploi. Etendre l'éventail des formations offertes par l'école revient en effet à diminuer l'importance des capacités non filtrées par elle ; et démocratiser profondément l'enseignement supérieur revient à créer une génération de chefs qui ne soient pas en majorité issus des couches supérieures. Toutefois, ces actions ne modifient que très lentement les critères de jugement des employeurs et, si l'on veut obtenir rapidement leur transformation, c'est la structure d'information complète du marché du travail qui doit être révisée.

REFERENCES

- [1] K.J. Arrow (1973) Higher education as a filter, *Journal of Public Economics*, 2, pp. 193-216.
- [2] C. Baudelot (1971) R. Establiet L'école capitaliste en France, Maspéro, Paris.
- [3] G.S. Becker (1964) *Human capital*, NBER, Columbia University Press, New-York.
- [4] G.S. Becker, (1966) B.R. Chiswick Education and the distribution of earnings, *American Economic Review*, 2, pp. 358-69.
- [5] I. Berg (1970) *Education and jobs : the great training robbery*, Praeger, New-York.
- [6] R. Boudon (1973) *L'inégalité des chances*, Collection U. Armand Colin, Paris.
- [7] P. Bourdieu (1964) J.C. Passeron *Les héritiers*, Ed. de Minuit, Paris.
- [8] H. Gintis (1971) Education, technology, and characteristics of worker productivity, *American Economic Review*, pp. 266-79.
- [9] C. Jencks et al (1972) *Inequality*, Basic Books, New-York.
- [10] L. Lévy-Garboua (1973) Rémunère-t-on les études ?, *Consommation*, 3, pp. 57-81.
- [11] L. Lévy-Garboua (1973) *Les Profils âge-gains correspondant à quelques formations-type en France*, ronéo, C.R.E.D.O.C.
- [12] L. Lévy-Garboua (1973) *Budget de l'Education Nationale et redistribution des revenus*, ronéo, C.R.E.D.O.C.
- [13] L. Lévy-Garboua (1974) A. Mingat The unequal profitability of education for unequals, *d paraître*.
- [14] J. Mincer (1958) Investment in human capital and personal income distribution, *Journal of Political Economy*, 4, pp. 281-302.
- [15] J.J. Silvestre (1973) *Les salaires ouvriers dans l'industrie française*, Bordas, Paris.
- [16] H. Spence (1973) Job market signaling, *Quarterly journal of Economics*, 3, pp. 355-74.

¹ Cette hypothèse, qui nous semble pourtant essentielle d'un point de vue logique et ... sociologique, est omise par Spence [16] qui analyse brillamment les conséquences de cette forme de discrimination.

ANNEXE A.

Démonstration du fait que la rentabilité des études dépend des capacités scolaires des élèves.

L'analyse économétrique montre, semble-t-il, que les capacités individuelles, en France, sont moins liées au retard scolaire qu'au choix de la filière technique, pour un milieu familial donné. Si l'on considère l'ensemble des hommes, les études techniques paraissent au moins aussi rentables que les études générales. Pourtant, le taux de rendement de la filière technique du secondaire tombe environ aux 2/3 de la première valeur pour les personnes les moins aidées, les moins motivées ou les moins douées qui poursuivent, en fin de course, des études techniques plutôt que des études générales.

Le tableau A fournit une borne inférieure et une borne supérieure entre lesquelles seraient situés les taux de rentabilité privée des deux grandes filières de l'enseignement secondaire suivant l'origine sociale.

Tableau A.

Taux de rentabilité interne partiels moyens des études secondaires générales et techniques (borne inférieure et borne supérieure) selon l'origine sociale

Origine sociale	Secondaire général		Secondaire technique	
	r_{\min} (%) (1)	r_{\max} (%) (1)	r_{\min} (%)	r_{\max} (%)
Exploitants et salariés agricoles..	9,5	9,8	6,4	9,3
Ouvriers et contremaîtres	4,8	5,2	3,9	6,0
Autres	7,2	7,5	5,2	8,8
<i>dont</i>				
Professions libérales et cadres supérieurs	4,6	6,2	3,3	5,0
Cadres moyens et techniciens	3,3	4,7	5,8	7,5
Employés	4,0	4,8	2,9	5,8

(1) Notations :
 r_{\min} borne inférieure du taux estimé
 r_{\max} borne supérieure du taux
 $\frac{r_{\max} - r_{\min}}{r_{\max}}$ est un indice de l'importance des capacités individuelles vis-à-vis de l'enseignement.

NOTA : Les taux de rentabilité *partiels* ne doivent en aucun cas être assimilés aux taux de rentabilité interne des études correspondantes, qui auraient été calculés sur l'échantillon des individus ayant terminé leurs études au niveau et dans la filière indiqués. Au contraire, le taux partiel peut être encore calculé pour des individus qui poursuivent leurs études au-delà du niveau indiqué. Il est d'ailleurs inférieur pour les catégories qui poursuivent en majorité dans l'enseignement supérieur, car SI est alors muet d'une plus faible variabilité.

On vérifie que l'intervalle de variation des taux est assez faible pour la filière générale, alors qu'il atteint environ le tiers de la borne supérieure pour la filière technique. Ce chiffre indique grossièrement dans quelle limite la rentabilité des études dépend des capacités scolaires des élèves.

ANNEXE B.

La dispersion des taux de rentabilité privée de l'éducation selon l'origine sociale.

Tableau B1.

- Hommes -

Type de formation origine sociale	Enseignement	Formation post-scolaire
Milieu agricole	8.5	8.4
Milieu ouvrier	5.6	8.5
Autres milieux	8.2	6.5
ENSEMBLE	8.5	7.6

Source : [10, tab. 1, p. 63] Enquête INSEE-FQP (1964)

Note : Les taux de rentabilité estimés ci-dessus sont des taux partiels et moyens calculés à partir du modèle de formation. Ils s'appliquent aux salariés français de moins de 45 ans en 1962.

Tableau B2.

Type de formation origine sociale et sexe	Hommes		Femmes	
	Filière technique courte du secondaire	Filière générale du secondaire	Filière technique courte du secondaire	Filière générale du secondaire
Milieu agricole	8.4	n.d.	11.0	17.2
Milieu ouvrier	8.7	12.3	10.8	15.0
Milieu indépendants et Cols blancs	9.6	13.3	17.2	18.7
ENSEMBLE	10.5	13.8	11.9	16.3

Source : [13] Enquête INSEE-FQP (1970)

Note : Les taux de rentabilité estimés ci-dessus sont des taux marginaux correspondant aux diplômés et calculés directement à partir de données transversales. Ils s'appliquent aux salariés français à temps complet de tous âges en 1970.

Tableau B3.

Type de formation origine sociale et sexe	Diplôme supérieur hommes	Diplôme supérieur femmes
Milieu Cadres supérieurs et Professions libérales	16.6	7.9
ENSEMBLE	12.2	5.6

Source : [13] Enquête INSEE-FQP (1970)

Note : idem Tableau B2.

ANNEXE C.

La ségrégation sociale dans l'emploi.

Tableau C1.

L'influence des diplômes sur le salaire selon le niveau de formation scolaire

Variable dépendante : log salaires.

Échantillon	Diplôme le plus élevé	Variables explicatives												% Var. Expl.
		Terme constant	A	A*	P	DCEP	DT	DB1	DB2	DS2	S12N	STOT	NIV + S2 S1 - NIV	R ²
Sexe Masculin Et. Primaires (n = 2 235)	DCEP ou DT	2.731	.0546 (.0055)	— .0007 (.00009)	.0345 (.0075)	.0586 (.0099)	.0356 (.0152)					.0130 (.0037)		.137
Sexe Masculin Secondaire 1 ^{er} cycle (n = 630)	DB1	2.946	.0563 (.0104)	— .0007 (.0002)	.0219 (.0088)	.0659 (.0268)		.0616 (.0189)						.183
Sexe Masculin Secondaire technique (n = 1 333)	DT	3.074	.0486 (.0086)	.0006 (.0001)	.0380 (.0076)						.0146 (.0034)			.107
Sexe Masculin Secondaire 2 ^e cycle général (n = 553)	DB2	2.526	.0798 (.0141)	— .0010 (.0002)				— .0406 (.0174)	.0133 (.0185)			.0174 (.0050)		.193
Sexe Masculin Et. supérieures (n = 513)	DS2	1.555	.1444 (.0176)	— .0019 (.0003)							.1243 (.0211)	.0057 (.0033)		.294
	DS2	1.483	.1486 (.0174)	— .0020 (.0003)							.1232 (.0210)		.0061 (.0032) — .0043 (.0061)	.301

Abréviations des diplômes possédés (0 : non possession; — 1 : possession) :

DCEP : CEP
DT : Diplôme technique court (CAP, BP, etc...)
DB1 : Diplôme général de fin de premier cycle (BEPC, etc...)
DB2 : Diplôme général ou technique long du second cycle secondaire (Bac, BTS)
DS2 : Diplôme supérieur ou des grandes écoles.

Autres variables :

S12N : Nombre d'années d'études (net) au-delà du primaire
STOT : Nombre total d'années d'études (primaire compris)
NIV + S2 : Nombre de niveaux dans l'enseignement secondaire + nombre d'années dans l'enseignement supérieur
S1 - NIV : Retard scolaire (en années) pris dans l'enseignement secondaire.

Tableau C2.

Catégorie socio-professionnelle du fils selon la catégorie socio-professionnelle du père. Études primaires. Sexe masculin

Source : Enq. F.Q.P. (1964).

Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle du fils											Ensemble
	Exploitants agricoles	Salariés agricoles	Patrons de l'indus. et du Commerce	Professions libérales Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres catégories	Personnes non actives	Non déclarés	
Exploitants agricoles	(90,1)	(41,2)	(18,9)	(6,9)	(16,9)	(26,2)	(18,5)	(19,5)	(19,8)	—	(13,4)	(30,4)
	42,0	7,9	4,5	0,1	1,5	5,7	35,3	1,1	1,3	—	0,5	6 928
												100,0
Salariés agricoles	(1,9)	(28,1)	(3,3)	(0,8)	(2,3)	(4,0)	(6,7)	(2,6)	(5,6)	—	(1,9)	(6,6)
	4,0	25,1	3,7	0,1	0,9	4,0	59,4	0,7	1,7	—	0,3	1 493
												100,0
Patrons de l'industrie et du commerce	(1,2)	(1,5)	(38,5)	(13,8)	(10,8)	(10,9)	(9,1)	(23,6)	(5,6)	—	(8,4)	(10,0)
	1,7	0,9	28,0	0,8	2,8	7,2	52,6	4,0	1,1	—	1,0	2 293
												100,0
Professions libérales et cadres supérieurs	—	—	(0,3)	(7,7)	(2,8)	(1,3)	(0,4)	—	—	—	(3,8)	(0,5)
	—	—	4,5	8,9	15,2	17,9	44,6	—	—	—	8,9	112
												100,0
Cadres moyens	(0,6)	(1,5)	(0,6)	(3,1)	(4,8)	(1,8)	(1,0)	—	(1,3)	—	—	(1,1)
	8,1	8,1	4,0	1,6	11,7	10,9	53,0	—	2,4	—	—	247
												100,0
Employés	(0,7)	(0,7)	(4,0)	(11,5)	(7,9)	(7,4)	(4,1)	(5,2)	(10,0)	—	(13,4)	(4,0)
	2,4	1,1	7,2	1,6	5,3	12,3	59,1	2,2	5,0	—	3,8	914
												100,0
Ouvriers	(2,3)	(6,0)	(20,2)	(27,7)	(37,6)	(30,5)	(45,9)	(23,9)	(33,8)	—	(22,9)	(33,3)
	1,0	1,1	4,4	0,5	3,0	6,1	80,0	1,2	2,1	—	0,8	7 608
												100,0
Personnels de service	—	(0,7)	(0,5)	(3,1)	(1,3)	(3,1)	(0,8)	—	(0,9)	—	—	(0,8)
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	192
												100,0
Autres catégories	(0,2)	—	(0,9)	(6,9)	(1,0)	(2,8)	(2,0)	—	(7,8)	—	(1,9)	(1,7)
	1,3	—	3,8	2,3	1,5	10,6	70,2	—	9,1	—	1,3	396
												100,0
Personnes non actives	(0,7)	(2,6)	(3,4)	(6,2)	(4,2)	(2,7)	(2,1)	(5,2)	(4,3)	—	(5,7)	(2,3)
	4,2	6,7	10,7	1,5	4,8	7,6	54,0	3,8	3,8	—	2,9	524
												100,0
Non déclarés	(2,3)	(17,7)	(9,4)	(12,3)	(10,4)	(9,3)	(9,3)	(20,0)	(10,9)	—	(28,6)	(9,3)
	3,5	11,1	7,4	0,8	3,0	6,6	58,1	3,6	2,4	—	3,5	2 119
												100,0
Ensemble	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	—	(100,0)	(100,0)
	3 227	1 335	1 654	130	604	1 507	13 246	385	461	—	262	22 821
	14,1	5,8	7,3	0,6	2,6	6,6	58,0	1,7	2,0	—	1,1	100,0

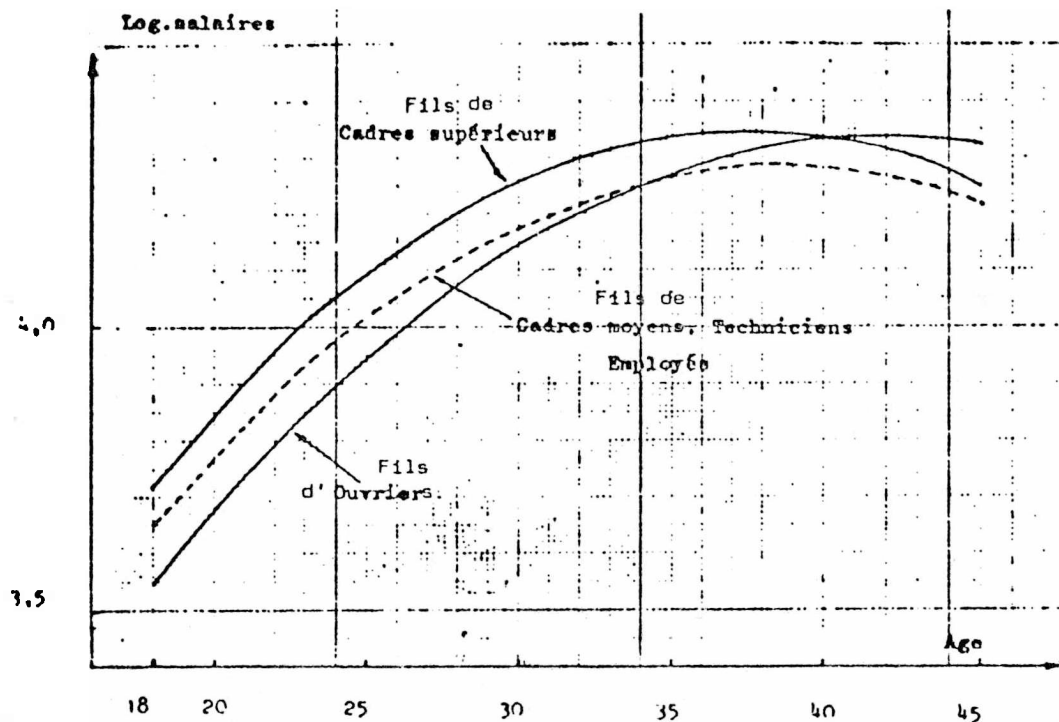
NB : Les chiffres entre parenthèses représentent les distributions dans le sens vertical.
Les chiffres sans parenthèse représentent les distributions dans le sens horizontal.
En marges, les chiffres du milieu sont des effectifs.

ANNEXE D.

Le népotisme culturel.

GRAPHIQUE D1.

profils âge-log salaires selon le milieu social



Enquête INSEE-FQP (1964)

TABLEAU D2.

Coefficients de discrimination relatifs
à l'origine sociale en fonction de l'âge
Etudes supérieures - sexe masculin

d = $\frac{\text{Salaire net moyen des fils de professions libérales et cadres supérieures}}{\text{Salaire net moyen (pour toutes les catégories)}}$ -1

Tranche d'âge	d
22-29	+25%
30-39	+ 8%
40-49	+ 5%

Source : [11, p.42]

Enquête INSEE-FQP (1970).

Tableau E.

Coefficients de discrimination relatifs à l'origine sociale
suivant la formation et l'âge

- Hommes de nationalité française -

$$d = \frac{\text{Salaire net moyen du milieu "indépendants et cols blancs"}}{\text{Salaire net moyen des autres milieux}} - 1$$

(%)

Formation et origine sociale Tranche d'âge	Primaire				Secondaire		
	Sans diplôme ni apprentissage sur le tas		C.E.P. sans apprentissage sur le tas		Filière technique avec diplôme court		Ttes filières avec bac. Gal 2ème partie
	Milieu agricole	Milieu ouvrier	Milieu agricole	Milieu ouvrier	Milieu agricole	Milieu ouvrier	Milieu ouvrier
16-19	- 9	- 7	n.d.	+ 32	- 8	- 4	(- 16) ⁽¹⁾
20-39	+ 3	- 7	+ 19	+ 11	+ 22	+ 10	+ 16
40-49	+ 45	+ 26	+ 20	+ 12	0	+ 4	+ 47

Source : [11, p. 44]

Enquête INSEE-FQP (1970)

(1) Effectifs faibles et âges non strictement comparables.

REFERENCES

- [1] K.J. Arrow (1973) Higher education as a filter, *Journal of Public Economics*, 2, pp. 193-216.
- [2] C. Baudelot (1971) R. Establiet L'école capitaliste en France, Maspéro, Paris.
- [3] G.S. Becker (1964) *Human capital*, NBER, Columbia University Press, New-York.
- [4] G.S. Becker, (1966) B.R. Chiswick Education and the distribution of earnings, *American Economic Review*, 2, pp. 358-69.
- [5] I. Berg (1970) *Education and jobs : the great training robbery*, Praeger, New-York.
- [6] R. Boudon (1973) *L'inégalité des chances*, Collection U, Armand Colin, Paris.
- [7] P. Bourdieu (1964) J.C. Passeron *Les héritiers*, Ed. de Minuit, Paris.
- [8] H. Gintis (1971) Education, technology, and characteristics of worker productivity, *American Economic Review*, pp. 266-79.
- [9] C. Jencks et al (1972) *Inequality*, Basic Books, New-York.
- [10] L. Lévy-Garboua (1973) Rémunère-t-on les études ?, *Consommation*, 3, pp. 57-81.
- [11] L. Lévy-Garboua (1973) *Les Profils âge-gains correspondant à quelques formations-type en France*, ronéo, C.R.E.D.O.C.
- [12] L. Lévy-Garboua (1973) *Budget de l'Education Nationale et redistribution des revenus*, ronéo, C.R.E.D.O.C.
- [13] L. Lévy-Garboua (1974) A. Mingat The unequal profitability of education for unequals, *à paraître*.
- [14] J. Mincer (1958) Investment in human capital and personal income distribution, *Journal of Political Economy*, 4, pp. 281-302.
- [15] J.J. Silvestre (1973) Les salaires ouvriers dans l'industrie française, Bordas, Paris.
- [16] M. Spence (1973) Job market signiling, *Quarterly journal of Economics*, 3, pp. 355-74.

21 NOV. 1975

$10^2 - n^2$

